

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	ANDAMAYÉ Marie-Annick	(délégués/ Ville)		
	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source		
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action		
ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR		
ADAMÉ Brigitte	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion		
VOLIA-GARNIER Laetitia				
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP		
ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la MLN		
KICHENIN Virgile	(délégués/ Ville)			
BÉLIM Audrey				
VOLIA-GARNIER Laetitia				
HOAREAU Jean-François				
(1) VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF		
(1)	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	
	CADJEE Ibrahim	(délégués/ Ville)		
	CHOPINET Gérard			
	CLAIN Claudette			
	ADAME Brigitte			
	HO-SHING Cynthia			
	BOMMALAIS Geneviève	(Vice-Présidente)		au titre de l'ADÉSC
ANDAMAYÉ Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD		
CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH		
LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball		
COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis		

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale
 CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion
 MLN Mission locale Nord
 CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis
 BCD Basket Club dionysien
 OMS Office municipal des Sports
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
 CAP Club Animation Prévention
 CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales
 ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine
 CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20191129-195037-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2019
 Date de réception préfecture : 09/12/2019

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguee/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguee/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguee/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

OBJET **Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)**
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour 2018

L'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales et le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 instituent l'obligation de publication d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers.

La CINOR assure le Service public d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés auprès des 148 515 habitants présents sur la Commune de Saint-Denis (population dite « totale », source : INSEE 2018). La valorisation et le traitement sont assurés par SYDNE, le Syndicat mixte de traitement des Déchets pour le bassin Nord-Est.

Le tonnage des déchets collectés sur la CINOR est à la hausse (+ 1,56 %) après trois années de baisse successive. Cette hausse reste cependant relative par rapport à la réduction des déchets comptabilisés sur ces dix années (2008-2018). Le taux est quasiment le même qu'en 2008.

Cette hausse des tonnages collectés (+ 1,56 %) en 2018, est essentiellement due aux déchets verts (+ 5,42 %) produits lors des intempéries (Fakir : + 1 148 t) et aux encombrants (+ 8,66 %) lors des opérations de lutte contre les dépôts sauvages et l'épidémie de dengue.

En 2018, les fréquences, adaptées à la densité urbaine et aux aléas climatiques, de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

➤ **ordures ménagères**

- 3 fois par semaine sur le Centre-Ville de Saint-Denis ;
- 2 fois par semaine sur les autres secteurs du territoire de la CINOR ;

➤ **déchets recyclables**

- 1 fois par semaine sur le Centre-Ville de Saint-Denis ;
- 1 fois tous les 15 jours sur les autres secteurs du territoire de la CINOR ;

➤ **déchets verts**

- 2 collectes par mois en saison humide (novembre à mars) ;
- 1 collecte par mois en saison sèche (avril à octobre) ;

➤ **encombrants**

- 1 collecte mensuelle sur chaque secteur, en complément de l'apport volontaire en déchetteries et par les Communes membres de la CINOR.

- ❖ Le volume des ordures ménagères collectés en porte-à-porte est de 56 229 t (- 1,78 %), ce qui représente 274 kg/ hab., soit une baisse de 9 kg/ hab. par rapport à 2018.
- ❖ La performance de collecte des déchets recyclables a augmenté (+ 0,60 % soit 6 560,05 t) ainsi que la part des déchets valorisés (+ 5,82 % soit 5 071,57 t) :
 - taux de captation 31,97 kg/ hab. soit une hausse + 0,60 %,
 - taux de valorisation 25,43 kg/ hab.,
 - performance de tri 25,43 kg/ hab. soit une hausse de + 1,40 %,
 - taux de refus 21,88 % (+ 4,68 %).

- ❖ Le volume de végétaux collectés a enregistré une hausse (+ 5,42 % soit 25 581 t) avec la saison cyclonique et la qualité du gisement valorisé s'est améliorée de + 5,63 %. 98 % des tonnages de végétaux collectés sur la CINOR sont valorisés par broyage ou compostage.

- ❖ Le volume des encombrants ménagers a augmenté cette année (+ 5,31 %).

Les tonnages en déchetteries et en porte-à-porte progressent cette année (+ 4 et + 2 %).

L'apport en déchetteries a représenté 11 077 t soit le double que celui en porte-à-porte qui a été de 5 891 t.

- ❖ Sur l'année 2018, la collectivité a collecté sur 78 bornes enterrées 645 t d'ordures ménagères (OMR) et près de 81 t en habitat collectif. et participe à la stratégie de reconquête du territoire en faveur du tri sélectif.

Les bornes enterrées en habitat collectif participent à la stratégie de reconquête du territoire en faveur du tri sélectif.

L'objectif fixé par la Loi de transition énergétique (LTE) de réduire de 10 % les tonnages collectés, par habitant, entre 2010 et 2020, est atteint depuis l'année dernière. En 2018, la collectivité est à 11 %.

Cette évolution favorable vient traduire les efforts de la CINOR en matière de gestion vertueuse de ses déchets ménagers.

La collectivité souhaite accentuer, pour les prochaines années, ces résultats par des orientations volontaristes par le biais :

- de la collecte séparative des biodéchets sur tout le territoire ; l'objectif est de capter 20 % du tonnage du bac gris pour sa valorisation par compostage ;
- de l'expérimentation de la fiscalité incitative (TEOMI - Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères incitative) pour inciter les administrés à sortir moins souvent leur bac gris et à trier davantage ;
- du développement du parc de déchetteries et de ressourceries, pour alimenter les filières de valorisation et correspondre au critère ADEME (1 pour 15 000 habitants) ;
- de la mise en exergue des initiatives en faveur de l'économie circulaire et les filières locales de valorisation et du ré emploi (la remise en place de la consigne);

- du déploiement renforcé des bornes enterrées sur l'habitat collectif ;
- du renforcement de la lutte contre l'insalubrité par une collecte systématique et la constitution d'une brigade de police de l'environnement, constituée d'agents assermentés.

En 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) représente 108 % des recettes et a représenté une recette de 39,6 M€ contre 38,4 M € en 2017, soit une progression de + 3,04 %.

Je vous demande, en conséquence, de prendre acte du Rapport sur le Prix et de la Qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CINOR pour l'année 2018, ainsi que des orientations volontaristes de la CINOR pour les prochaines années afin d'améliorer encore les résultats.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 29 novembre 2019

Délibération n° 19/5-037

OBJET **Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)**
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/5-037 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Aménagement / Développement Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

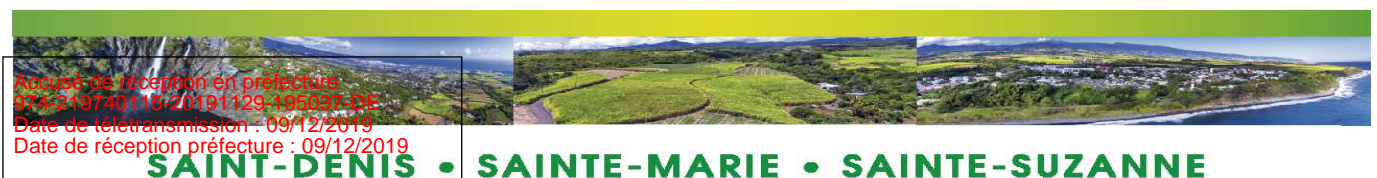
Prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CINOR pour 2018.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Rapport détaillé du prix et de la qualité du Service Public DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Présentation générale	2
LES INDICATEURS TECHNIQUES	
Données générales	4
La collecte en porte à porte	5
Présentation générale de la collecte	6
La collecte des ordures ménagères résiduelles	7
La collecte sélective	7
La collecte des déchets verts	8
La collecte des encombrants	9
La collecte en apport volontaire	10
Les bornes apports volontaire aériennes et enterrées	11
Les déchetteries	13
Les filières REP (responsabilité élargie des producteurs)	14
Le traitement	16
Le transit des déchets	17
Le traitement des déchets	17
La communication	18
Le compostage individuel	19
Communiquer, informer, sensibiliser	19
LES INDICATEURS FINANCIERS	
Les dépenses de fonctionnement	24
Les frais de personnel	24
Les montants annuels des principales prestations	25
Les recettes de fonctionnement	25
CONCLUSION	29
ANNEXES	
Synoptique tonnage	31
Synoptique financier	32
Synthèse de la gestion des déchets de 2008 à 2017	33
Organigramme fonctionnel du service	35



Présentation générale

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 instituent l'obligation de publication d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le territoire concerné

La CINOR assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés auprès des 205 176 habitants (population dite totale Source INSEE), en 2018, des 3 communes qui la composent (Saint Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne).

	2017	2018
Saint-Denis	146 104	148 515
Sainte-Marie	33 456	33 386
Sainte-Suzanne	22 620	23 275
Total	202 180	205 176

(+ 1.48%)

La compétence

La CINOR est chargée de l'ensemble des opérations liées à la prévention et la collecte des déchets ménagers et assimilés. La valorisation et le traitement sont assurés par SYDNE le syndicat mixte de traitement des déchets pour le bassin Nord-Est.

À ce titre, la CINOR assure la gestion de nombreux services :

- La prévention des déchets et communication
- La mise en place et l'entretien du parc de contenants (bacs roulants, conteneurs d'apport volontaire, corbeille à papiers et des composteurs) ;
- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagère, des déchets recyclables, des encombrants et des déchets verts ;
- La collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre sur tout le territoire.
- La collecte des bornes d'apport volontaire en déchetterie (emballages métalliques, huile, papiers, plastiques);
- La gestion du parc de déchetteries
- La collecte des corbeilles à papier
- La collecte d'autres déchets (ferrailles, piles, batterie, pneus)

La compétence est assurée au sein de le CINOR par la Direction de l'environnement, composé de 96 agents et 17 emplois d'avenir.

Le service environnement participe à la définition de la politique de la CINOR en matière de collecte des déchets selon les orientations de la commission Environnement.

Les équipements en place

Pour exercer sa compétence Déchets, la CINOR dispose des équipements suivants :

- **Un centre de transit** des déchets à la Jamaïque, propriété de la CINOR exploité depuis 2015 par Valderun dans le cadre d'un marché public de 4 ans.
- **un réseau de déchetteries** appartenant à la CINOR, composé de 11 unités dont 3 gérées en régie et 8 en gestion externalisée par marchés publics de 3 ans.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



Les indicateurs techniques

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



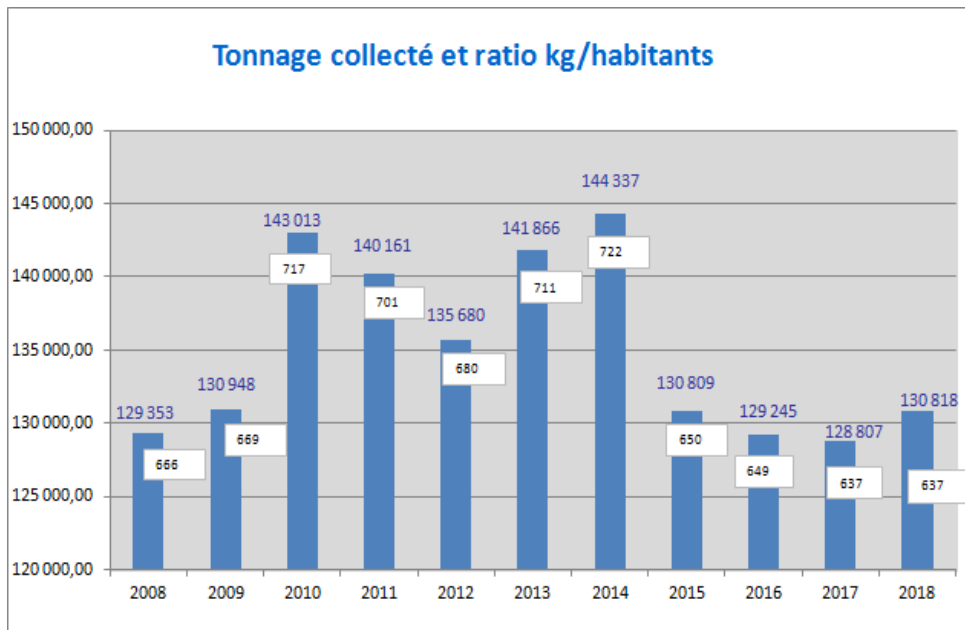
Données générales

Le tonnage global des déchets collectés sur la CINOR est à la hausse (+ 1.56%) après trois années de baisse successive.

Cette hausse est toutefois relative puisque l'évolution des tonnages collectés sur dix ans (2008-2018) nous permet de constater qu'après 6 ans de hausse régulière des tonnages collectés, nous avons depuis quatre ans, une baisse significative qui nous permet de revenir à un niveau de collecte d'il y a dix ans.

En témoigne le ratio kg/hab: **637 kg/hab**. L'objectif de réduction fixé dans la loi pour la transition écologique (LTECV), de réduction de 10% de la production de déchets par habitant entre 2010 et 2020, est atteint depuis l'an dernier. **Pour 2018, nous sommes à - 11 %.**

En France hexagonale, selon les chiffres de l'ADEME 2015 (données 2012), nous sommes à une moyenne de **573kg/habitant/an** de déchets ménagers.



Cette hausse des tonnages collectés (+ 1.56%) en 2018, est due essentiellement aux **déchets verts (+ 5.42%)**, dont la production est fortement liée aux intempéries (FAKIR : + 1 148 tonnes) et aux **encombrants (+8.66%)** consécutifs à la lutte contre les dépôts sauvages et l'épidémie de Dengue.

	Flux tonne	2017		2018		Evolution tonnage 2018/2017	Evolution ratios
		tonne	kg/hab	tonne	kg/hab		
COLLECTE	Ordures ménagères	57 246,80	283,15	56 229,58	274,06	-1,78%	-3,21%
	Collecte sélective	6 425,96	31,78	6 560,05	31,97	2,09%	0,60%
	Déchets verts	24 266,28	120,02	25 581,06	124,68	5,42%	3,88%
	Encombrants	28 747,91	142,19	31 240,27	152,26	8,67%	7,08%
	Verre	2 519,28	12,46	2 501,44	12,19	-0,71%	-2,16%
	Inerte	5 309,96	26,26	4 452,45	21,70	-16,15%	-17,37%
	D3E	1 067,95	5,28	1 071,00	5,22	0,286%	-1,18%
	Autres déchets	3 222,96	15,94	3 182,47	15,51	-1,26%	-2,70%
	TOTAL COLLECTE	128 807,10	637,09	130 818,32	637,59	1,56%	0,08%

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



La collecte en porte à porte

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Présentation générale de la collecte

Le périmètre des collectes

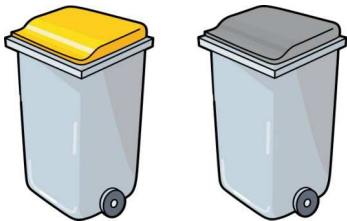
Le Code Général des Collectivités Territoriales instaure, depuis 1975, l'obligation pour les collectivités de collecter et de traiter les déchets ménagers et assimilés.

La CINOR collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire et dans les limites du règlement de collecte :

- les déchets ménagers = déchets des ménages de l'agglomération: ordures ménagères, recyclables, déchets occasionnels (encombrants, déchets verts,...) ;
- les déchets assimilés = déchets des professionnels (commerces, administrations, artisans...) pouvant être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, du fait de leurs caractéristiques et de leur volume.

Le parc de bacs poubelle

Le parc de bacs a augmenté (+0.90%) pour atteindre 130 627 bacs qui correspondent à près de 24.3 millions de litre en 2018.



Evolution globale du parc de bacs :

	2017	2018	évolution
Bacs gris	69 351	69 881	0,76%
Bacs jaunes	60 117	60 746	1,05%
Nombre total de bacs	129 468	130 627	0,90%

La composition du parc de bacs est quasi-homogène (54% de bacs gris et 46% de bacs jaunes) **avec une croissance supérieure (+ 1.05%) des bacs à déchets recyclables.**

Les marchés de collectes en porte à porte

La collecte des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères et collectes sélectives) est confiée à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics de prestations de service opérationnels pour 6 ans depuis début mars 2013 et divisé en 4 lots géographiques et par type de déchets afin de s'adapter au mieux au type d'habitat et à la densité de la population.

En 2018, les prestataires sont :

- **SUEZ sur Sainte Marie et Sainte Suzanne**
Collecte des ordures ménagères et recyclables
Collecte des déchets verts et encombrants
- **Nicollin sur Saint Denis**
Collecte des ordures ménagères et recyclables,
- **Cooptram sur Saint Denis Est**
Collecte déchets verts et encombrants
- **Nicollin sur Saint Denis ouest**
Collecte déchets verts et encombrants



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



La collecte des ordures ménagères résiduelles



Mode de collecte

Les ordures ménagères sont collectées **en porte-à-porte**

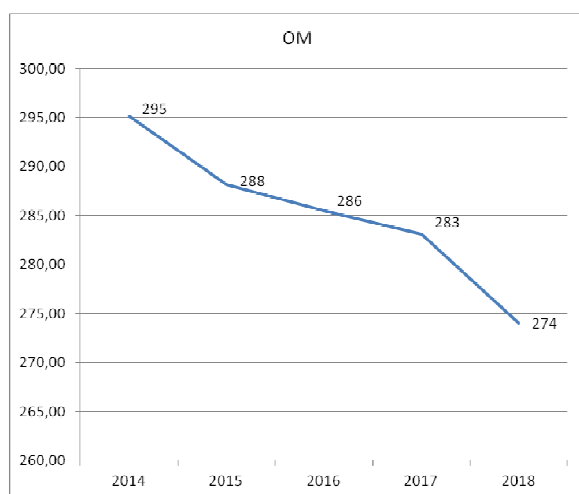
Fréquence de collecte

En 2018, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **3 fois par semaine** sur le centre ville de Saint Denis
- **2 fois par semaine** sur les autres secteurs du territoire de la CINOR

Evolution du flux

Depuis 2014, la production d'ordures ménagères est structurellement à la baisse : - 1.78% en tonnages collectés et - 3.21% en ratio kg/hab, par rapport à l'an passé.



En 2018, les ordures ménagères résiduelles collectées représentent **274.06 kg/hab/an** soit **56 229 tonnes**.

Deux hypothèses sont avancées pour justifier cette évolution favorable :

- ✓ La valorisation des biodéchets ménagers, via l'augmentation des foyers individuels équipés en composteur (+2.37%) cette année, participe à la justification de l'évolution structurellement décroissante de la production d'ordures ménagères sur la CINOR.
- ✓ La maîtrise du geste de tri permet d'extraire, chaque année, une part plus importante de déchets recyclables des bacs gris.

La collecte sélective

> Matériaux concernés

Emballages métalliques (boîtes en acier et aluminium), papiers et cartons (cartonnettes et journaux/magazines), bouteilles et flacons en plastiques.

> Mode de collecte

Depuis 2004, les déchets recyclables sont collectés majoritairement **en porte-à-porte**, en bacs jaunes. En complément, des conteneurs d'apport volontaire sont mis en place en déchetterie.

> Fréquence de collecte

En 2017, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **1 fois par semaine** sur le centre ville de Saint Denis
- **1 fois tous les 15 jours** sur les autres secteurs du territoire de la CINOR



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



Pour le bac jaune (hors Verre), la performance de collecte des déchets recyclables (taux de captation) continue de progresser (+0,60%), à 31,97 kg/habitant, tout comme la performance de tri (taux de tri), qui progresse régulièrement (+ 1,40%) pour atteindre 25,43 kg/habitant.

Taux de captation : 31.97 kg/hab
Taux de valorisation : 25.43 kg/hab
Taux de refus : 21,88% (+ 4.68%)

A noter cependant, une hausse du taux de refus (+4.70%), qui correspond à 21% des apports. Ces refus sont motivés par des taux d'humidité important sur le gisement collecté.

Déchets recyclables	2017	2018	Evolution 2018-2017
Collectés	6 425,96	6560,05	2,09%
Déchetteries+pré tri	994,58	1 043,34	4,90%
Porte à porte	5 431,38	5 516,71	1,57%
Performance de captation kg/hab	31,78	31,97	0,60%
Gisement après tri			
Valorisés	5 071,57	5 142,05	1,39%
Le plastique	426,85	442,46	3,66%
Journaux magazines & cartons	4 287,81	4 560,93	6,37%
Emballages métalliques	138,29	138,66	0,27%
autres	218,62	0,00	
Performance de tri kg/hab	25,08	25,43	1,39%
Part de recyclables valorisé/collecté	78,92%	78,38%	-0,68%
Refus de tri	1 354	1 418	4,70%

Le déploiement des bornes enterrées en pied d'immeuble participe à cette stratégie de reconquête du territoire en faveur du tri sélectif.

En 2018, les bornes recyclables nous ont permis de collecter près de 81 tonnes en habitat collectif.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019

La collecte des déchets verts

Mode de collecte

Les déchets verts sont collectés en porte-à-porte et en apport volontaire en déchetterie et en apport direct par les communes membres de la CINOR.

Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte en porte à porte suivent un calendrier saisonnier :

- 2 collectes par mois en saison humide (novembre à mars)
- 1 collecte par mois en saison sèche (avril à octobre)

La saison cyclonique active a occasionné une hausse des déchets végétaux collectés cette année à **25 581 tonnes (+5.42 %)** :

- 15 919,09 tonnes en porte à porte-à-porte (+9.44%)
- 5742 tonnes en déchetteries (- 2.41%)
- 2 770 tonnes d'apports villes (-27.78%)
- 1 148 tonnes générées par l'épisode Fakir



La hausse quantitative du volume de végétaux collectés a induit une progression du gisement valorisé (+ 5.63%).

98 % des tonnages de végétaux collectés sur la CINOR sont valorisés par broyage ou compostage.



La collecte des encombrants

Mode de collecte

Les encombrants sont collectés en porte-à-porte **une fois par mois**, en apport volontaire en déchetteries et par les communes membres de la CINOR.



Les encombrants ménagers collectés ont augmenté (+5,31%)

Les tonnages en déchetteries et en porte à porte progressent cette année (+4% et + 2%). **Il est désormais ordinaire, que l'apport en déchetteries (11 077 tonnes) soit le double que celui en porte à porte (5 891 tonnes).**

L'évolution favorable du recours à l'apport volontaire, en déchetteries conforte notre objectif en matière de gestion du flux des encombrants ménagers.

Le développement des Ressourceries (ZA La Mare et ZA Finette) sur notre territoire participe à la stratégie de valorisation matière pour ce flux des encombrants. Il convient de privilégier l'apport sur ces sites pour garantir leur valorisation et participer ainsi à la réduction des tonnages à l'enfouissement. La synergie avec notre réseau de déchetteries reste à développer.

Corbeilles à papier

Le parc de corbeilles à papier continue de se développer sur l'ensemble du territoire CINOR, afin de répondre au mieux au besoin de salubrité publique.

Au 31 décembre 2018 le parc comptait **3 535 corbeilles** soit une augmentation de 2.61% ; dont une cinquantaine de corbeilles de tri sélectif et handi-bouchon. La collecte quotidienne et constante des déchets justifie l'utilité de ses équipements de proximité.

Comme tous les ans le parc a connu de nombreuses détériorations (1 260 interventions pour réparation), mais le parc s'est aussi développé par de nouvelles poses (105 nouvelles corbeilles installées).

14 agents de régie (dont 4 emplois d'avenir) sont chargés du vidage à raison de 2 fois/semaine sur tout le territoire et tous les jours en centre ville.

En outre, deux équipes de régie, en binômes, assurent la maintenance des équipements ainsi que d'installer les nouvelles corbeilles à papier.

Depuis mars 2016, pour améliorer la qualité du service, une équipe de lavage de 3 agents a été créée ; cette équipe a lavé 6 133 corbeilles en 2018 sur tout le territoire

Caissons

La mise à disposition de caissons pour les cimetières des communes-membres et pour les manifestations diverses (sportives, culturelles, culturelles...) a permis de collecter 284 tonnes de déchets encombrants.

Soit une diminution de -8.39 % de tonnage collecté par rapport à l'an dernier.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



La collecte en apport volontaire

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



Les bornes d'apport volontaire

Le parc de bornes d'apport volontaire de la CINOR se compose de **578 BAV** dont :

Flux	Domaine Public	Déchetteries	Total
VERRE	474	20	494
RECYCLABLES	18	66	84
Total	492	86	578

LE VERRE :

Le gisement de verre se stabilise à **2 501 tonnes (- 0.69%)**, équivalent à **12.19 kg/habitant** en 2018.

Le ratio de dotation actuel, uniquement pour le flux « verre » (soit 474 BAV considérées) est de **432 hab/borne** pour le territoire CINOR, ce qui est proche du ratio de référence national (ADEME), qui est de 435 hab/bav recommandé pour une typologie d'habitat mixte (« tous milieux »).



A noter, en prenant en compte le gisement 'verre', la performance de collecte des déchets recyclables (taux de captation) s'élève à **44.82 kg/hab** (+ 1.30%) pour une performance de tri de 37 kg/hab. **Soit un gisement de recyclables collecté (bac jaune+ verre) valorisé à 84.36%** avec un taux de refus de seulement 15.64%.

Déchets recyclables	2017	2018	Evolution 2018-2017
Collectés	8 945,24	9 061,49	1,30%
Déchetteries+pré tri	994,58	1 043,34	4,90%
BAV verre	2 519,28	2 501,44	-0,71%
Porte à porte	5 431,38	5 516,71	1,57%
Performance de captation kg/hab	44,24	44,82	1,30%
Gisement après tri			
Valorisés	7 590,85	7 643,49	0,69%
Le verre	2 519,28	2 501,44	-0,71%
Le plastique	426,85	442,46	3,66%
Journaux magazines & cartons	4 287,81	4 560,93	6,37%
Emballages métalliques	138,29	138,66	0,27%
autres	218,62		
Performance de tri kg/hab	37,55	37,25	-0,78%
Part de recyclables valorisé/collecté	84,86%	84,35%	-0,60%
Refus de tri	1 354	1 418	4,67%

Les bornes enterrées

Dans le cadre du partenariat engagé depuis plusieurs années entre les bailleurs sociaux présents sur son territoire et la CINOR, la refonte des modes de collecte en habitat collectif, initiée en 2014, se poursuit avec le déploiement des bornes enterrées en pied d'immeuble en 2018 avec l'installation de **18 bornes supplémentaires**.

Actuellement, 103 bornes enterrées sont implantées sur 29 résidences réparties sur nos 3 communes.



Le choix des bornes enterrées permet à la fois de répondre à notre souci d'améliorer le taux de captation de la collecte sélective en habitat collectif, grâce à une borne dédiée avec opercule spécifique et, pour le bailleur, ces équipements représentent un intérêt économique de part la suppression des temps de travail pour entrée/sortie des bacs, lavage des bacs et entretien du local poubelle.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



Les bailleurs ont également été sensibles à la suppression des nuisances visuelles et olfactives liées à la présence d'une rangée de bacs en pied d'immeuble.

Des conventions partenariales ont ainsi été établies pour formaliser l'acquisition et l'entretien de ces équipements sur le domaine privatif des bailleurs ou sur le domaine public communal.

Ces points sont automatiquement retirés des circuits de collecte Porte à Porte traditionnels (péréquation entre les lots Porte à porte et Point d'apport Volontaire du marché de collecte).

Le verre est collecté sur les circuits de vidage des bornes aériennes pour optimiser les coûts. Il n'y a donc pas de traçabilité sur ce flux en bornes enterrées.

Nous observons une progression du tonnage recyclage qui est (c'est une satisfaction) propre. Cette évolution croissante devrait être accentuée par le développement du parc de bornes enterrées mis en service cette année.

Sur l'année 2018, nous avons collecté sur les 78 bornes installées sur notre territoire, dont 645 tonnes d'ordures ménagères (OMR) et 81 tonnes de déchets recyclables.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



Les déchetteries

Disposant d'un parc de **dix déchetteries**, réparti uniformément sur l'ensemble du territoire:

- 6 déchetteries sur Saint Denis
- 2 déchetteries sur Sainte Marie
- 3 déchetteries sur Sainte Suzanne

Une onzième déchetterie, prévue pour 2018, est actuellement en travaux sur le quartier de Bagatelle à Sainte Suzanne.



La gestion de nos déchetteries c'est-à-dire l'accueil, l'information, le contrôle et le déclenchement des vidages des contenants, procède selon deux types d'exploitation:

- 3 déchetteries sont en régie avec 8 agents CINOR: Bellepierre, Bois de Nèfles et Bretagne;
- Les 3 autres déchetteries de Saint Denis : Sainte Clotilde, La Montagne et Cité Hyacinthe avec Recyclage de l'Est et les 5 déchetteries de Sainte Marie et Sainte Suzanne sont en gestion déléguée par un marché public de prestation de service.

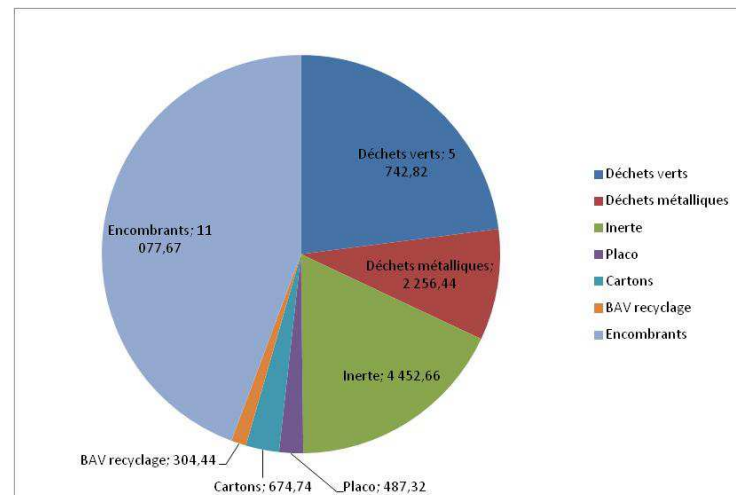
Evolution du flux :

Une progression régulière des flux collectés en déchetteries (+ 2%), qui vient confirmer l'adhésion de nos administrés à l'usage des déchetteries et conforter nos efforts dans la qualité d'accueil des usagers et des équipements mis à disposition sur nos sites.

Tonnages collectés en déchetteries :

	2017	2018	Variation
Gaspard	1 585,58	1 702,08	6,84%
La Mare	2 319,50	2 264,86	-2,41%
Commune Bégue	2 064,24	2 161,91	4,52%
La Marine	1 968,60	2 195,26	10,32%
Bagatelle		622,16	
Cité Hyacinthe	2 239,46	2 111,33	-6,07%
Bretagne	4 497,79	4 501,23	0,08%
Ste Clotilde	4 006,80	3 484,71	-14,98%
Bois de Nèfles	2 193,34	2 525,56	13,15%
Montagne	1 727,29	1 559,11	-10,79%
Bellepierre	2 611,82	2 608,64	-0,12%
	25 214,42	25 736,85	2,03%

Tonnage des déchetteries en 2018



Parallèlement à cette augmentation régulière des tonnages, nous observons une évolution croissante de la fréquentation de nos déchetteries pour atteindre cette année, **181 362 entrées (+ 3,68%)**.

Evolution de la fréquentation par site			
	2017	2018	Evolution 2016/2017
Nombres de visite			
MONTAGNE	28 185	28 230	0,16%
STE CLOTILDE	25 554	25 610	0,22%
BRETAGNE	25 834	25 900	0,26%
BOIS DE NEFLES	23 482	23 450	-0,14%
BELLEPIERRE	13 126	13 011	-0,88%
LA MARE	7 612	7 655	0,56%
CITE HYACINTHE	16 154	16 176	0,14%
LA MARINE	11 109	11 135	0,23%
GASPARDS	9 996	10 001	0,05%
COMMUNE BEGUE	13 873	13 894	0,15%
BAGATELLE		6 300	
TOTAL	174 925	181 362	3,68%

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



L'amélioration de la qualité du service passe également par la maintenance des sites. Un programme pluriannuel de maintenance et de modernisation est alloué à la gestion des déchetteries. En 2018, c'est près de 100 k€ht qui ont été consacré à la réfection des quais, portails et clôtures. Nous avons également mené une importante opération de réhabilitation de la déchetterie de La Montagne (278 k€ ttc), avec la réalisation d'un local en dure et sécurisation du site avec des murs de clôture.

Les filières REP

Les déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E)

Les appareils d'équipement ménagers sont accueillis en déchetteries depuis 2012, soit en apport volontaire des administrés, soit par apport des régies communales. Le tonnage pour ce flux, qui relève de la filière professionnelle (responsabilité élargie du producteur), a connu une légère augmentation cette année avec **1 071 tonnes collectées sur nos déchetteries**.

Soit 164 004 appareils ménagers collectés sur nos déchetteries qui seront ainsi recyclés.

Depuis la mise en place par la CINOR d'une collecte et d'un traitement séparés pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), par apport volontaire en déchetterie et reprise pour traitement par le déconstructeur agréé localement (RVE), la Collectivité bénéficie d'une compensation financière, par l'éco-organisme national, OCAD3E, reconduit en 2017 pour la période 2015-2020.

+ Votre contribution à la collecte en 2018

Votre 1^{ère} collecte DEEE : 04/06/2009

	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	2018 (tonnes)	Nombre d'appareils 2018	Progression des flux 2017/2018
GEM HF	385,5	389,1	404,7	410,5	8 106	+1,5%
GEM F	277,4	274,6	279,6	266,4	5 363	-4,7%
ECRANS	135,1	106,8	67,8	44,4	2 613	-34,6%
PAM	268,3	281,4	315,9	349,7	147 922	+10,7%
Total	1 066,3	1 051,9	1 067,9	1 071,0	164 004	+0,3%



Vous avez collecté en 2018

164 004 appareils

La collecte des batteries

Les batteries usagées relèvent de la Responsabilité Élargie des Producteurs et doivent être reprises par les distributeurs locaux.

Notre partenariat avec l'ATBR (Association de Traitement des Batteries de la Réunion) continue par la mise à disposition des mairies des contenants adaptés pour le stockage des batteries et leur prise en charge gratuitement.

La collecte des pneus

Les pneus relèvent, tout comme les batteries, de la Responsabilité Élargie des Producteurs et doivent être reprises par les distributeurs locaux.

Le tonnage récupéré par la CINOR est de 7.42 en 2018.

La collecte des piles

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchetteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter **7.72 tonnes** de piles usagées en 2018.

Tonnages piles collectés	
2017	2018
6.43	7.72



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

La collecte des textiles

La CINOR a conventionné en 2015 avec l'association TTR (Ti TANG RECUP), à vocation d'insertion sociale, pour la mise en place de bornes à textile sur toutes les déchetteries.

La constitution de cette nouvelle filière de valorisation s'est consolidée de manière fulgurante avec le déploiement de nouvelles bornes sur l'ensemble du domaine public. **Sur nos déchetteries, c'est 32.88 tonnes de textiles qui ont été collectés et qui seront ainsi valorisés.**

La collecte des lampes

La collecte des lampes en déchetterie a permis de collecter **0.66 tonnes** de matière à valoriser.

La collecte des VHU

Dans le cadre d'un partenariat (charte du cadre de vie en habitat collectif), la CINOR est amenée à effectuer la collecte des VHU sur les parkings des bailleurs sociaux.

Au cours de l'année 2018, **651 VHU** (soit 509.42 tonnes) ont été enlevés et valorisés (dont 124 chez les bailleurs) soit une activité en hausse (-6.34%) par rapport à celle de 2016.

Sur les parkings des bailleurs sociaux toute intervention se fait contre remboursement des frais engagés dans le cadre de conventions.

La collecte des autres ferrailles

41.33 tonnes de déchets métalliques ont été collectés par notre prestataire sur les voies publiques de la Cinor.

A noter que les déchetteries accueillent les déchets métalliques en vrac, ainsi c'est **2 256.44 tonnes** qui ont été compactées et conditionnées en conteneur en vue de leur exportation pour une valorisation (augmentation de 6 % par rapport à 2016). De plus, grâce au pré-tri effectué au transit de la Jamaïque, **302 tonnes** de ferrailles ont été traités.

Le compostage individuel



Il s'agit de doter gracieusement les usagers disposant d'un jardin, de composteurs individuels. Le recours au compostage individuel permet de réduire les volumes collectés en déchets végétaux principalement. Considérant les filières de traitement restreintes pour ce type de déchet, l'enjeu de réduire à la source ce flux est crucial dans la politique de gestion des déchets sur le territoire de la CINOR.

La promotion du compostage mobilise une cellule de 3 agents avec son encadrant dédiée aux missions de sensibilisation, de réservation de bac, de suivi de la livraison, de réalisation de démonstration et d'explications pour la constitution d'un compost de qualité avec remise d'un aérateur et d'un bioseau pour la collecte des déchets putrescibles de cuisine.



Nous recensons, en 2018:

- **489 livraisons de bac à compost,**
- **21 100 foyers équipés (+ 9.99%),**
- Soit un taux de couverture de près de **56%** de l'ensemble des foyers pavillonnaires comptabilisés sur notre territoire.

Ainsi, depuis 1999, nous en sommes à un foyer sur deux doté d'un bac à compost. Plus d'un foyer sur deux participe donc à la valorisation de ses déchets fermentescibles.

Cette évolution favorable de réduction des déchets à la source, inscrite dans notre politique déchets n'a pu se faire sans une volonté et un effort financier significatif de la Collectivité : 489 dotations de bac à compost et leurs accessoires en 2018, pour un coût de **41 687.94 €**.

ETAT DU PARC			MAINTENANCE DU PARC	
2017	2018	évolution	Nouvelles poses	retraits
20611	21100	2,37%	489	74

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Le traitement des déchets

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Transit des déchets

L'intérêt du centre de transit de Saint Denis, par la massification des volumes, permet d'optimiser les trajets vers le centre d'enfouissement de Sainte Suzanne.

Le gisement traité (encombrants et ordures ménagères) connaît, encore cette année, une baisse au Transit (-0.80%).

La valorisation des biodéchets par compostage individuel et le développement de l'activité des Ressourceries concourent à la réduction des tonnages d'encombrants et d'ordures ménagères collectés.

Tonnages Transit	2017	2018	% évolution
OMR Porte à Porte	41 383	40 299.73	- 2.61%
Encombrants porte à porte	4 879	5 891.07	+20.74%
Encombrants ville	8 036	9 079.38	+12.97%
DIB	2024	1 853.96	-8.40%
Total Tonnage	50 309	49 905	-0,80%

Travaux de modernisation

La sécurité a été privilégiée cette année, avec la mise en place d'un nouveau plan de circulation et l'ensemble de la signalétique nécessaire. Des ralentisseurs ont aussi été installés.



Traitement des déchets

La compétence de traitement est transférée au syndicat mixte, SYDNE, depuis mai 2015. SYDNE gère, par marchés publics, le traitement et la valorisation des déchets collectés sur la CINOR.

Les déchets non dangereux non valorisables de la collectivité sont stockés dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte Suzanne. Seuls les flux d'ordures ménagères, d'encombrants, d'inertes et de déchets placoplatre sont orientés sur l'ISDND de Ste Suzanne. Depuis trois ans, le tonnage enfoui diminue.

Pour 2018, la CINOR a enfoui 90 958.67 tonnes (-2.33%). Soit 443.32 kg/hab. Le tonnage le plus bas depuis la création de la CINOR.

La baisse observée à l'enfouissement se justifie, à la fois, par une diminution sur les flux collectés : des OMR en porte à porte (-2%) et sur les inertes (-16%), et sur une hausse significative des déchets valorisés (+ 9.91% entre 2017 et 2018), qui correspondent à 30.47% des déchets collectés en 2018.

	Tonnage Collecté	Tonnage Enfoui	Part valorisée	
2015	130 808,80	94 630,00	36 178,80	27,66%
2016	129 244,99	93 065,58	36 179,41	27,99%
2017	128 807,10	93 133,34	35 673,76	27,70%
2018	130 818,32	90 958,67	39 859,65	30,47%

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



La communication

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE

La Prévention des déchets par la médiation environnementale

A / Le pôle médiation environnementale en 2018 comprend :

- Une cellule de médiateurs (7 agents) en habitat collectif
- Une cellule de médiateurs (15 agents) en Habitat pavillonnaire
- Une cellule dédiée aux interventions scolaires (écoles primaires et manifestations événementielles (4 agents)

Soit un effectif total de 27 agents avec le responsable de pôle.

La mission des agents du pôle consiste à améliorer le comportement de nos administrés sur la gestion de leurs déchets. Ils informent / sensibilisent en intervenant auprès des administrés en porte à porte, dans les espaces publics, les écoles sur des sites classés pour l'environnement ou même dans les manifestations culturelles, sportives publiques ou privées.

Le Pôle Médiation Environnementale, les actions en 2018 :

En 2018, les agents du pôle ont été sollicités par :

- l'ARS (Agence Régionale de la Santé) pour véhiculer les messages de lutte contre les moustiques de mars à mai 2018.
- Les villes membres de la CINOR dans le cadre d'action de sensibilisation au respect du quartier « Opération Netoy out Kartié sur la ville de Saint-Denis » ; Journées de respect de l'environnement et de lutte contre les dépôts sauvages (CCAS de Sainte-Marie, de Sainte-Suzanne, Conseils citoyens de Bagatelle..) ; Marche du Climat ;
- Les associations (environnementales, culturelles, sportives..) pour la tenue de points d'information sur le tri, d'actions de sensibilisation et animations sur le tri : Trail du Colorado, Trail de Sainte-Clotilde, Grand Raid, Journée de la Terre, Journée du Patrimoine, Journées sportives de l'USEP et de la ville de Saint Denis (Soyons Sport).

Les associations ont également obtenu le partenariat de la CINOR pour l'organisation : d'actions de ramassage de déchets sur la voie publique ou le littoral de la CINOR : trois Initiatives Océanes avec l'association Surf Rider (soutien logistique et pédagogique).

- Les bailleurs sociaux pour la sensibilisation des locataires de leurs résidences neuves ou celles problématiques en terme de gestion des déchets ;
- Les écoles primaires, collèges, lycée, étudiants pour : sensibiliser au tri des déchets, au réchauffement climatique, à la problématique des pétrels durant les Nuits sans lumières. Pour l'organisation de la visite de la Station d'épuration du grand Prado avec mise à disposition du transport pour les écoles primaires du territoire et l'organisation d'actions de ramassage de déchets aux abords des établissements.
- Les demandes des usagers (via Numéro Vert 0820 315 316, téléphone, mail à la CINOR) relatives aux problèmes de non respect des consignes et calendrier de collecte des déchets.

Parallèlement à ces demandes diverses, le pôle médiation environnementale :

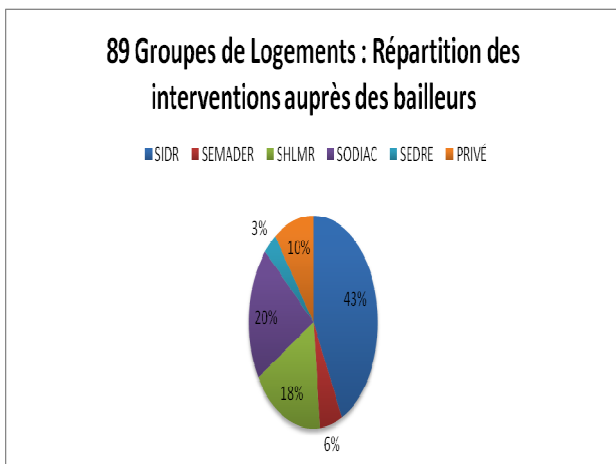
- A Participé à divers salons : Salon de la Maison, Salon des Séniors, salon des Animaux, Salon du BTP,
- A participé et organisé sa première « World clean Up day », action mondiale de ramassage des déchets repercutée localement,
- A mis en place la sensibilisation des usagers sur les aires de pique-nique durant les vacances scolaires : Colorado, Brûlé, Bois Madame, Ilet Quinquina, Parc Tamarin, Bocage,
- A organisé trois journées portes ouvertes de la Station d'épuration du Grand Prado.
- A participé (sponsoring) aux projets de nombreuses écoles et associations en leurs remettant des goodies (sacs de tri, casquettes, t-shirts, stylos...).
- A réalisé les outils et signalétiques pour la compréhension et la visibilité des messages de tri.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfectorale : 09/12/2019



1 / La cellule Habitat vertical :

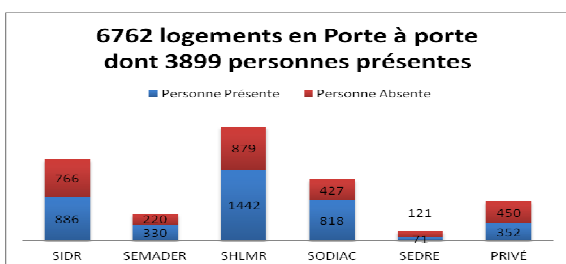
- La cellule est intervenue en pied d'immeuble (animation consistant à sensibiliser les locataires qui arrivent et qui partent) et a effectuée du porte à porte auprès de **89 groupes de logements en 2018 :**



Ces immeubles sont ceux choisis par les bailleurs qui sollicitent la CINOR pour faire respecter à leurs locataires, les calendriers de collecte des déchets, pour respecter les consignes de tri (bac jaune et encombrants). Après le passage, le tri est la plupart du temps amélioré, mais un second passage est souvent nécessaire afin de sensibiliser les personnes absentes.

Pour 2018, la cellule à réalisé 6762 Porte à Porte et environ 42 pied d'immeuble.

Parmi ces logements: 3899 personnes ont été réceptifs à nos messages de respect des consignes de tri et de collecte, 2863 logements (absence des locataires) n'ont pas pu être touchés.



Il est à noter que la cellule a fortement contribué au soutien des opérations "Kass Moustik" de l'ARS et des "Nettoy out Kartié" des communes membres de la CINOR.



EKOPRATIK

Ecologie pratique au quotidien

Habitat vertical: Les ateliers Reparali Kafé de l'association EKOPRATIK :

Afin de varier les messages de tri et de réduction des déchets, la Direction Environnement a en complément des actions de la cellule habitat vertical proposé à chaque bailleur, deux ateliers Reparali Kafé.



Les locataires ont profités de la présence des bénévoles de l'association et réparé avec eux leurs petits appareils électriques en panne.

Un atelier ludique, où les administrés ont été sensibilisés à l'obsolescence programmée des produits et à la nécessité de réparer, de réutiliser avant de jeter. Environ, 150 personnes sont reparties avec leurs appareils en état de marche!

2 / La cellule Habitat pavillonnaire :

La cellule intervient en porte à porte pour répondre aux demandes des usagers qui arrivent à la Direction Environnement via le Numéro Vert 0820 315 316, par téléphone ou par mail. Les médiateurs sont donc sollicités fréquemment pour passer sur une rue, un secteur, un quartier entier pour demander aux habitants de respecter les consignes et le règlement de collecte de la collectivité. On peut dénombrer environ **500 demandes** de sensibilisation chaque année. Le médiateur intervient dans ces cas précis auprès d'un à plusieurs habitants pour le rappel des consignes.

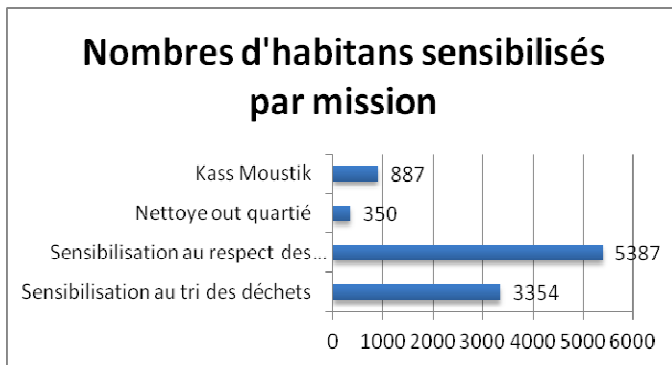
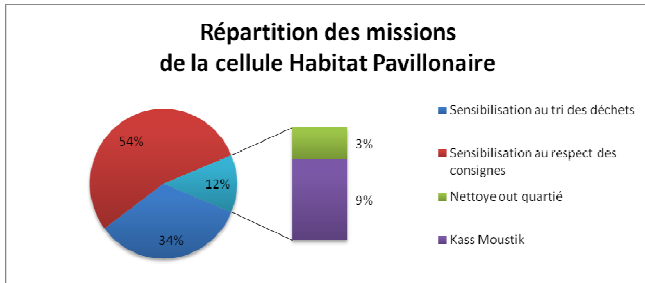
La cellule programme aussi le passage de ses médiateurs après réception des rapports quotidiens de nos prestataires de collecte. Ces derniers signalent les problèmes rencontrés lors des collectes du bac jaune, bac gris, déchets verts et encombrants. Il s'agit d'erreurs de tri des déchets, de collecte non effectuées pour causes de véhicules gênants, de quotas de déchets trop importants (non respect des quantités autorisées).

Leur travail consiste également à obtenir l'adhésion des habitants au geste de tri. Pour cela, les efforts de médiation sont portés sur des secteurs où le taux de présentation des bacs jaune est faible ou des secteurs où les taux de refus sont forts (zones urbaines et centre-ville).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



En outre, la cellule contribue aussi au soutien des opérations "Kass Moustik" de l'ARS, des "Nettoy out Kartié" des communes membres de la CINOR, elle fait régulièrement remonter les dysfonctionnements vus sur le terrain aux directions et services de la CINOR concernées.



Soit un total de **9 978 personnes sensibilisées en porte à porte en 2018.**

3 / La cellule des médiateurs pour les écoles et manifestations évènementielles :



a/ les thématiques : déchets, biodiversité, climat.

La cellule a réalisée sur l'année 2018, **191 interventions** totales sur les thématiques du tri et prévention des déchets, le réchauffement climatique, la biodiversité, et les nuits sans lumières.

Soit au total, environs **278 classes** de niveau scolaire allant de la Maternelle au Lycée. Cela constitue près de **6941 élèves.**

A cela s'ajoute les manifestations : Salon de la Maison, Journées à thèmes avec près de **3907 personnes sensibilisées au tri des déchets.**

Au total, en 2018, ce sont 10848 personnes qui ont bénéficié des éco-conseils des médiateurs de la cellule.

	Manifestations	Interventions écoles	Interventions maternelles	Interventions totales
Nb Interventions	6	177	8	191
Nombres d'élèves	3907	6525	416	10848
Nombres de classes		256,76	20,8	277,56

b/ les thématiques : eau et assainissement



En 2018, de nombreux établissements scolaires de toute l'île ont sollicité la visite de la Station d'épuration du Grand Prado. Plus de **2530 élèves** ont

été sensibilisés par les animateurs de la CINOR. Le transport a également été pris en charge : **44 bus** ont été loués pour le transport des élèves de l'école vers le site situé à Sainte-Marie.

Toutes interventions confondues, c'est plus de 23 334 personnes qui ont été sensibilisés par nos médiateurs en 2018.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfectorale : 09/12/2019



Police de l'environnement :

Pour l'année 2018, **4 145 dossiers (+ 12 % par rapport à 2017)** d'atteintes à l'environnement ont été traités sur le territoire de la CINOR et ont données lieu à **126 verbalisations**.

50.35 % des interventions relatives à la police de l'environnement ont été menées sur la commune de Saint Denis, 30.25 % sur la commune de sainte Marie et 19.40 % sur la commune de sainte Suzanne.

Les postes de verbalisation restent faibles, pour 4145 interventions, ce qui représente 3 % des interventions en 2017, contre 2.2% en 2017. Les verbalisations concernent le plus souvent des véhicules et les dépôts sauvages.

Les actions des PM sont plus axées sur la prévention :

	VSM	VSD	VSS
rappels à la loi	154	98	57

La typologie des affaires traitées laisse paraître une forte prédominance des atteintes au domaine public rattachés au dépôt sur voie publique (36%) et à la problématique VHU (37%).

Bilan 2018 :

BILAN	Commune	Traitements de VHU	Verbalisés	Atteinte au Domaine Public (Assainissement)	Verbalisés	Dépôt sur la Voie Public	Verbalisés	Errance Animallière	Verbalisés	Friches Urbaines	Verbalisés	Nuisances Offactives	Verbalisés	Nuisances Sonores	Verbalisés	Autres dossiers	Total Interventions
Bilan Annuel	CSD	1081	8	68	0	189	4	68		303		75		228		42	2087
	CSM	131	16	1039				39				11		18			1254
	CSS	331	5	220	93			40				36		79			804
Total Annuel		1543	29	1327	93	189	4	147	0	303	0	122	0	325		42	4145
																	100,00%

La plus grande part des interventions concerne donc le regroupement atteintes sur vois publiques + dépôts sur voies publiques, 1516 en 2018 (1588 interventions en 2017). Ces atteintes restent difficiles à traiter vu la difficulté aux polices d'identifier les auteurs. Une présence plus accrue sur le terrain avec inspection plus régulière des emplacements de dépôts récurrents augmenterait les probabilités de relever d'indices et donc de verbalisation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



Le numéro vert : 0800 315 316

Le prestataire du Numéro Vert renseigne les habitants sur le service (horaire de passage camion collecte, horaires des déchèteries...), et enregistrent les demandes d'interventions (commande de bac poubelle, demande de composteurs,...), les signalements d'anomalies, ainsi que les inscriptions aux animations, visites de sites qui sont traités ensuite par les agents du service Environnement.

Les horaires

Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00

Le samedi de 7h00 à 12h00

Le Numéro Vert a enregistré plus de **13 969** appels en 2018 (+ 17.31% par rapport à 2017) pour **13 079** appels traités. Soit **93.62%** des appels reçus ont fait l'objet d'une instruction. La différence correspond à des appels abandonnés pendant l'attente.

Les motifs d'appel se décomposent comme suit :

Fonction	Nombre d'appels
Maintenance Bac Gris ou Jaune	3423
Information sur la collecte	1638
Problème de Collecte	1161
Standard CINOR	1018
Problème errance animalière	422

Evolution sur l'année 2018 :

Mois	Appels Présentés	Appels Répondus	Appels Abandonnés	Taux de décroche > 15 sec	IQS
Janvier	1 797	1 708	89	96,44%	70,08%
Février	1 124	1 074	50	96,24%	76,44%
Mars	1 114	1 062	52	96,11%	67,61%
Avril	1 186	1 097	89	93,76%	66,27%
Mai	1 184	1 104	80	93,88%	65,40%
Juin	786	753	33	97,16%	75,83%
Juillet	814	785	29	96,79%	80,13%
Août	1 053	953	100	91,81%	68,52%
Septembre	697	629	68	91,42%	65,66%
Octobre	948	861	87	91,99%	65,04%
Novembre	1821	1718	103	94,71%	74,85%
Décembre	1 445	1 335	110	93,42%	58,80%
GLOBAL	13969	13079	890	94,57%	69,44%

IQS (Indice Qualité de Service) : % des appels répondus en moins de 15 secondes (3 sonneries)

Taux de décroche > 15 secondes : Accessibilité du service. Ne tient pas compte des abandons inférieurs à 15 secondes. N'intègrent pas nos critères qualité

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



Les indicateurs financiers

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



Les indicateurs financiers

A noter, une diminution de 20% des frais de collecte par caissons, due à l'optimisation des mises à disposition en réduisant les périodes de location.

• Les dépenses de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT en TTC	2017	2018	Evolution
PRE COLLECTE DES DECHETS	2 002 845,32	2 099 562,23	4,83%
Gestion déchetterie + transport des caissons	1 376 012,18	1 476 931,08	7,33%
Lavage des contenants	5 558,10	3 093,63	-44,34%
Gestion bacs poubelles	621 275,04	619 537,52	-0,28%
COLLECTE DES DECHETS	12 154 021,83	12 573 602	3,45%
Collecte ordures ménagères	6 335 883,63	6 530 945	3,08%
Collecte bac jaune	1 588 027,20	1 456 719	-8,27%
Collecte Encombrants	1 282 967,11	1 456 492	13,53%
Collecte déchets verts	2 681 373,83	2 891 841,00	7,85%
Collecte déchets métalliques	72 415,20	75 936,00	4,86%
Collecte caissons	62 865,05	28 194,53	-55,15%
Vidage des BAV verre	130 489,80	133 474,00	2,29%
TRANSIT DE DECHETS	1 400 494,02	1 416 068,44	1,11%
SYDNE TRAITEMENT DES DECHETS	13 768 223,29	13 876 522,92	-1,29%
COMMUNICATION-SENSIBILISATION	1 152 607,80	1 365 983	0,13%
Communication	30 607,80	243 983,41	
Police municipale	1 122 000,00	1 122 000	0,00%
TOTAL DU BUDGET RELEVANT DE LA TEOM	30 478 192,25	31 046 326,65	1,86%

Le coût total des prestations de collecte et de traitement des déchets est de **31.04 M€** en 2018 contre 30.47 M€ en 2017 soit une hausse de 1.86 % pour une population de 205 176 habitants (+ 1,48%) et un tonnage pris en charge 130 818.32 tonnes contre **128 807** tonnes en 2017 (+1.56%).

La hausse de la dépense se justifie, à la fois par une augmentation le coût du traitement (+ 6%), du coût de la collecte (+2.74%) et du coût d'exploitation des déchetteries (+ 2.47%).

Les dépenses, liées à la pré-collecte des déchets, progresse (+ 4.83 %), résultant de l'augmentation d'activité sur nos déchetteries (+ 7.33%).

Les dépenses de collecte augmentent (+ 3.45%), essentiellement pour les flux d'encombrants (+ 13.53%), consécutifs aux opérations de lutte contre les dépôts sauvages, et au flux des déchets verts (+ 7.85%) dus aux intempéries du premier semestre.

• Les frais de personnel

Les frais de personnel de la direction environnement de la CINOR permettent d'affecter avec **112 agents**, répartis dans les pôles suivants

- Collecte des déchets
- Pré collecte
- Cadre de vie
- Médiation environnementale
- Gestion administrative et financière

Masse salariale en 2018		
Catégorie	Nb	Mt total
Encadrants (1A + 8B)	9	529 378
Agents (cat. C)	85	4 190 020
Contrats d'avenir	17	162 322
Total :	112	4 881 720

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



- **Les montants annuels des principales prestations**

Nature de prestation	Type de contrat	échéance	Nom des entreprises	Groupe affilié	Montant annuel en k€ TTC	Evolution 2017/2016
Fourniture et maintenance des bacs poubelles	Marché public de 4 ans	31/08/2018	LRVP	PLASTIC OMNIUM	808	7,02%
Collecte des OM et CS	Marché public de 6 ans	01/03/2019	NICOLLIN	NICOLLIN	4 832	3,14%
Collecte encombrants et déchets verts	Marché public de 6 ans	01/03/2019	SUEZ	SUEZ	3 051	4,24%
			NICOLLIN	NICOLLIN	1 229	1,65%
			NICOLLIN-COOPTRAM	NICOLLIN	1 226	2,34%
Collecte des bornes d'apport volontaire	Marché public de 3 ans	19/05/2019	SUEZ	SUEZ	1 465	10,40%
Gestion des déchetteries	Marché public de 3 ans	31/12/2017	CITEVA	GROUPE CARPAYE	172	-20,74%
Transport des caissons des déchetteries	Marché public de 3 ans	31/12/2017	RECYCLAGE DE L'EST		293	1,73%
			SRPU	GROUPE CARPAYE	321	1,90%
Transit des déchets	Marché public de 6 ans	01/03/2021	VALOI	SUEZ	767	11,16%
Transport des déchets en provenance du transit	Marché public de 4 ans	01/01/2019	VALDERUN	SUEZ	947	-1,56%
			CITEVA	GROUPE CARPAYE	454	0,66%

- **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement 2018 ont atteint 42 M€, en augmentation par rapport à 2017 (+ 3.62%). Cette augmentation est principalement liée à un bon recouvrement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et une hausse significative des contributions de l'éco-organisme CITEO (+ 28.14%).

Les recettes de fonctionnement progressant plus rapidement (+3.62%) que les dépenses (+2%), celles-ci sont couvertes intégralement et permettent au service de ne pas s'appuyer sur le budget général de la collectivité.

Les recettes issues des déchetteries, bien que d'un poids relatif, ont progressé de manière significative et traduisent un meilleur contrôle des apports des professionnels.

Recettes	CA 2017	CA 2018	Evolution
TEOM	38 466 555,00	39 637 130,00	3,04%
Tickets prépayés des déchetteries	2 269,50	8 328,00	266,95%
Eco emballage	862 090,00	1 262 598,50	46,46%
Eco Folio	95 039,00	95 000,00	-0,04%
OCAD3E	72 577,00	75 063,79	3,43%
RSE	713 792,00	717 487,54	0,52%
VHU	13 470,00	11 869,89	-11,88%
Régie de recette Transit	376 912,00	381 838,46	1,31%
Aide CAV	240 000,00	240 000,00	0,00%
Eco emballage (Prevention/PAC)	199 717,00	98 013,50	-50,92%
TOTAL	41 042 421,50	42 527 329,68	3,62%

- ✓ **La TEOM**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a représenté une recette de 39.6M€ contre 38.4 M€ en 2017, soit une progression de +3.04%.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente 94 % des recettes en 2018.

La TEOM couvre toutes les dépenses de fonctionnement (taux de couverture de 108%).

Remarque : le taux de la TEOM est resté inchangé depuis 2012 à **14.80%**.

- ✓ **La recette Régie de Transit**

A noter que dans le cadre du nouveau marché "gestion du transit de déchets de la CINOR" détenu par Valderun, une nouvelle recette est mise en place et porte sur la gestion des déchets professionnels. Cette prestation proposée aux « privés » est consentie à prix coûtant et porte sur la pesée + la reprise des déchets+ le transport des déchets vers le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) + traitement du déchet à l'ISDND. Cette recette permet de couvrir 27% des dépenses d'exploitation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



✓ **La RSE**

La Redevance Spéciale d'élimination des déchets industriels banals offre aux administrations, commerces, industries et autres, l'opportunité d'utiliser la filière des déchets ménagers pour l'élimination des déchets issus de leurs activités, conformément à l'article L 2.333 du CGCT.

La CINOR a défini des seuils de litrage collecté annuellement pour les déchets mis en bac gris et en bac jaune au-delà desquels des sujétions techniques particulières seront nécessaires et dont le coût ne serait pas entièrement couvert par la RSE.

Bilan 2018 de la RSE sur le territoire de la CINOR :

Année	2017	2018	Variation
Nb contrat	886	886	0%
Montant	713 792 €	735 675.64 €	+ 3%

Le nombre de contrat n'a pas évolué entre 2017 et 2018. Seule la passation d'avenants qui augmente le volume du parc de bacs a induit une augmentation du montant global des contrats (+3%). A noter, que ce produit financier couvre strictement les dépenses du service. Il n'y a pas de recettes pour ces prestations réalisées et facturées à coût coûtant.

■ **Seuil autorisé pour la collecte du bac gris :**

La CINOR prend en charge la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, à hauteur de 4 000 litres collectés par semaine. Les producteurs de déchets supérieurs à ce seuil ont l'obligation de les faire collecter et valoriser, par leurs propres moyens, dans une installation agréée en vertu du décret du 13 juillet 1994.

■ **Seuil autorisé pour la collecte du bac jaune :**

Pour favoriser le tri et la valorisation des déchets recyclables, la CINOR instaure un seuil différentiel admissible à la RSE pour la collecte et le traitement des déchets conteneurisés en bac jaune. Ce seuil est établi à 2 000 litres collectés par semaine. Les producteurs de déchets supérieurs à ce seuil ont l'obligation de les faire collecter et valoriser, par leurs propres moyens, dans une installation agréée en vertu du décret du 13 juillet 1994.

Tarifs 2018 :

Cout unitaire des bacs gris : 0.0104 €/litre
Cout unitaire des bacs jaune : 0.0091 €/litre

✓ **Les recettes de valorisation**

Eco emballages



En janvier 2018, la CINOR a signé le "Contrat pour l'Action et la Performance" (CAP) barème "F" avec l'éco-organisme CITEO (regroupement de Eco Emballages + EcoFolio).

Au terme d'échanges entre les collectivités des DROM-COM et CITEO, afin d'atténuer l'écart constaté entre les niveaux de soutiens accordés en métropole (80%) et ceux appliqués en outremer (20%), des mesures compensatoires de soutien ont été établies. Le soutien se voit ainsi majoré de + 2€/habitant (soit 6.8 €/hab/an pour la CINOR).

CITEO doit contribuer à l'émergence de filières de valorisation locales via le programme d'actions territorialisées, qui est à élaborer à l'échelle de l'île par mutualisant des gisements valorisables

Pour l'année 2018 la CINOR a obtenue 1 360 612 € de soutien de cet éco organisme.
Soutien : 1 262 598.50 €
Actions de sensibilisation : 98 013.50 €

Eco folio

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Les soutiens sont de plusieurs natures :

- un soutien financier au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets issus des Imprimés visés par l'article L 541-10-1 du Code de l'environnement ;
- un accompagnement technique, et méthodologique à la communication.

La nouvelle convention d'Ecofolio a été conclue pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2018. Les recettes réalisées sont de 95 000 €.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



OCAD3E (éco système)

Eco-systèmes est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, depuis le 9 août 2006.

Conformément à la directive européenne 2002/96-CE et au décret du 20 juillet 2005, Eco-systèmes assure la mise en place sur tout le territoire français depuis le 15 novembre 2006, d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie (DEEE), à l'exception des lampes. Les recettes s'élèvent à 75 063 €.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



Conclusion

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfecture : 09/12/2019



En 2018, les tonnages collectés sont haussés pour atteindre 130 818 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur la CINOR (+ 1.56 % par rapport à l'an dernier), ce qui équivaut à 637 Kg/hab, pour une population de 205 176 habitants (données INSEE).

L'objectif fixé par la Loi de transition écologique (LTE), de réduire de 10% les tonnages collectés, par habitant, entre 2010 et 2020, est atteint depuis 2017. (- 11 % en 2018).

Il convient de noter que la hausse des tonnages collectés a induit une progression de la part valorisée (+ 11%) tout en conservant notre évolution à la baisse des tonnages enfouis (-2.33%).

Cette évolution favorable traduit les efforts de la CINOR en matière de gestion vertueuse de ses déchets ménagers.

La collectivité souhaite accentuer, pour les prochaines années, ces résultats par des orientations volontaristes et audacieuses, qui conforteront le rôle précurseur et novateur de la CINOR.

Ainsi, le prochain marché de collecte mettra en œuvre la **collecte séparative des biodéchets** sur tout son territoire. L'objectif est de capter 20% du tonnage du bac gris pour sa valorisation par compostage.

La **fiscalité incitative** (TEOMI) sera expérimentée pour inciter les administrés à sortir moins souvent leur bac gris et à trier d'avantage.

Fort de son succès, le parc de déchetteries sera développé, pour alimenter les filières de valorisation et correspondre au critère ADEME (une pour 15 000 habitants).

Le **déploiement des bornes enterrées** doit se poursuivre sur l'habitat collectif, eu égard aux tonnages ainsi collectés, notamment en terme de recyclage (verre inclus) et aux nuisances évitées pour le cadre de vie de nos administrés.

Nos diverses initiatives de rationalisation des coûts (+ 1.81% de recettes), par notamment la refonte de nos marchés de prestations de service, doivent se poursuivre. Cette évolution favorable des recettes permet d'amortir le coût à l'usager sans dégrader la qualité du service rendu.

Les modes d'optimisation de la gestion du service public de collecte et traitement des déchets, sources de recettes et d'économies, sont à privilégier (télégestion des tournées de vidage des bornes).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réponse préfectorale : 09/12/2019

La **lutte contre l'insalubrité** sera renforcée par une collecte systématique et la constitution d'une brigade de police de l'environnement, constituée d'agents assermentés.

La mise en service de la **Ressourcerie** de La Mare Sainte Marie en 2015 et une seconde en projet sur Sainte Suzanne participent également à la réduction des volumes destinés à l'enfouissement. Nous accompagnerons les initiatives citoyennes en faveur de **l'économie circulaire**. Tout projet porteur de valorisation de déchets sera soutenu.

Des espaces de ré-emploi seront prévus sur toutes nos déchetteries dès l'an prochain, pour détourner au maximum les objets réutilisables de l'enfouissement. Des **actions de promotion du ré-emploi**, en partenariat avec le milieu associatif, sont prévues.

La **valorisation et le réemploi** seront des axes majeurs de notre politique de traitement des déchets. La CINOR accompagnera le développement de **filières de valorisation locales**, génératrices d'emplois, sur son territoire. Par l'identification des flux à potentiel rapide de développement économique, la conduite d'études de marché pour déterminer le seuil de rentabilité permettant l'autonomisation de la filière, structurer la chaîne opérationnelle (points de collecte, transport, site de valorisation). Pour structurer ces filières locales, les soutiens de l'éco-organisme CITEO et de l'ADEME sont d'ores et déjà acquis.

La **rétribution du geste de tri (recours à la consigne)** doit être étudiée comme levier d'encouragement au tri sélectif. Les partenariats doivent ainsi être recherchés et développés en ce sens.

Il faudra investir le champ de **l'information de proximité et de la communication en direct** (application de géolocalisation des équipements, interactivité et informations en directe à l'usager, rappel texto le soir pour sortir son bac).

A l'heure, où l'administré est légitimement plus regardant sur la qualité du service public, **la CINOR se doit de confirmer l'exemplarité de son service public de collecte et traitement des déchets ménagers de son territoire.**

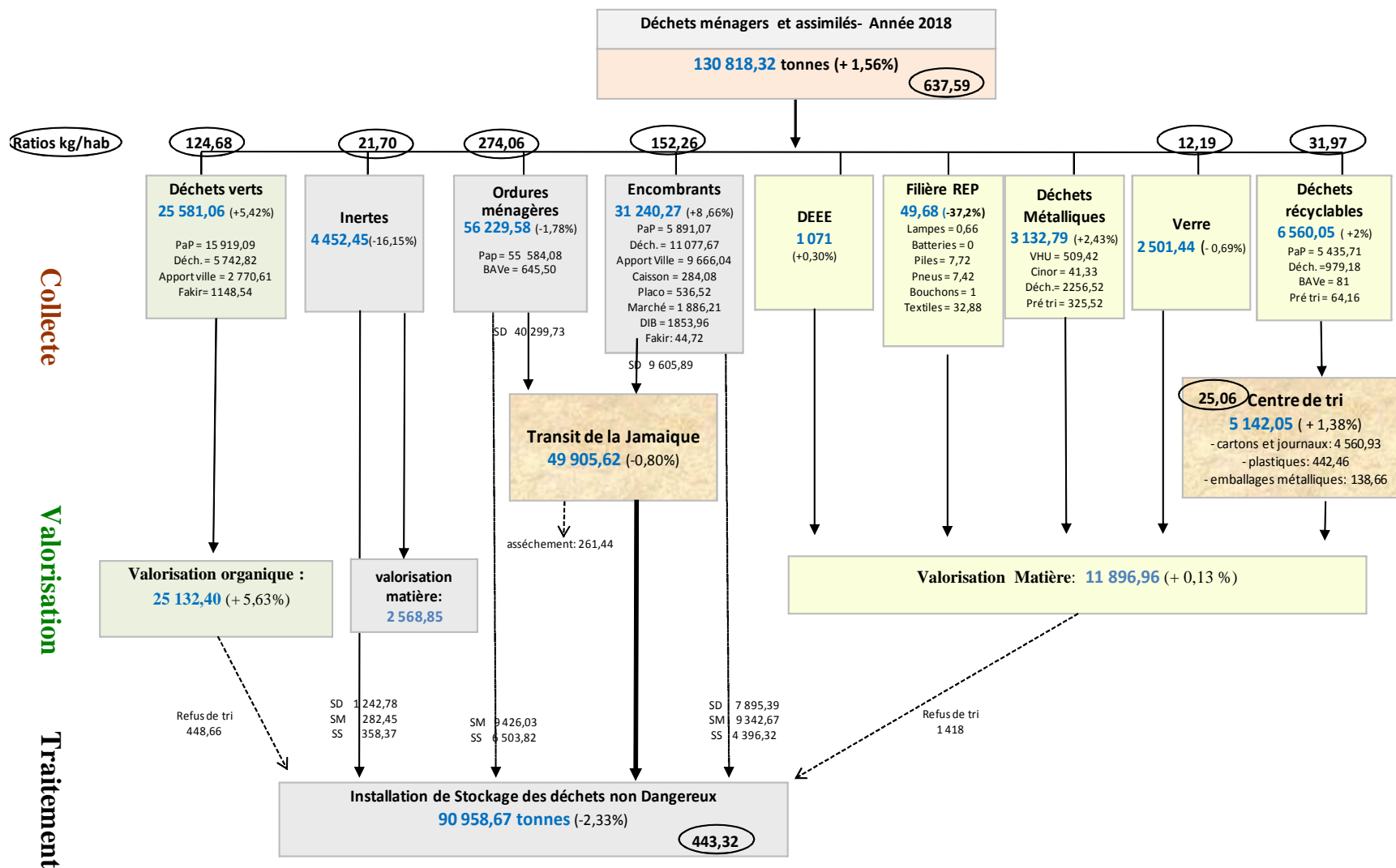


Les annexes

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



BILAN 2018 DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS en tonnes



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

BILAN FINANCIER 2018 DES DECHETS MENAGERS en euros

Recettes de fonctionnement - Année 2018
42 527 330 € (+ 3,62%)

Eco Emballage: **1 360 612 € (+ 28,14%)**
Soutien: 1 262 598,50 €
Actions de sensibilisation: 98 013,50 €

TEOM: **39 637 130 € (+3,04%)**

Aide contrats d'avenir
240 000 €

OCAD3E
75 064 €

Eco Folio
95 000 €

Redevance Spéciale d'élimination (RSE)
717 488 €

Régie de recette Transit
381 328 €

Tickets prépayés déchetteries
8 328 €

Convention VHU des bailleurs
11 870 €

Dépenses de fonctionnement - Année 2018
42 520 138,25 € (dont dépenses de fonctionnement : 37 870 138,25 € soit +2%)

Pré Collecte

Bac jaune
245 994 €

Bac gris
360 800 €

Lavage des contenants
3 093,63 €

Déchetteries Exploitation
686 768 €

Charges de structure
1 953 838 €

Collecte

Déchets recyclables
1 456 719 €

Ordures ménagères
6 530 945 €

Encombrants
Collecte **1 456 492 €**
Caissons : **28 194 €**

Déchets verts
2 891 841 €

Déchetteries Transport caissons
791 163,08 €

Verre
133 474 €

Déchets Métalliques
75 936 €

Communication
1 365 983 €

Transit de la Jamaïque
1 416 068 €

Personnel
4 881 720 €

Valorisation

VALORISATION : contributions SYDNE :
13 591 109,62 €

Virement à la section Investissement:
4 650 000 €

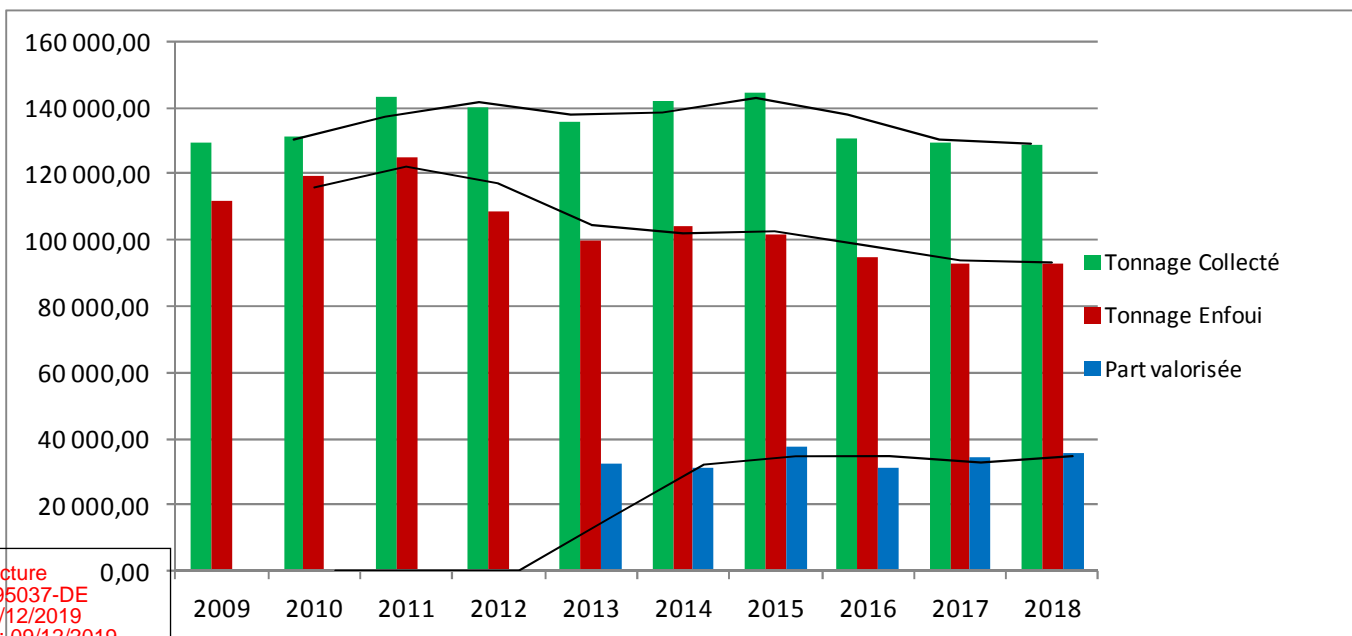
Traitement

Accusé de réception en préfecture
974-21974015-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Synthèse de la gestion des déchets ménagers de la CINOR de 2008 à 2018

Flux	tonnes	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	kg/hab	2016	kg/hab	2017	kg/hab	2018	kg/hab	Evolution tonnage 2018/2017	Evolution ratios
		COLLECTE															
Ordures ménagères		59 141,89	59 781,59	63 074,94	58 636,00	60 065,00	58 995,00	58 029,00	288,18	56 900,50	285,52	57 246,80	283,15	56 229,58	274,06	-1,78%	-3,21%
Collecte sélective		6 301,50	6 361,92	7 085,01	6 082,15	5 916,00	5 829,00	6 458,00	32,07	6 284,76	31,54	6 425,96	31,78	6 560,05	31,97	2,09%	0,60%
Déchets verts		14 294,91	16 770,32	22 897,13	25 156,92	26 261,00	31 632,00	23 434,00	116,38	24 999,83	125,45	24 266,28	120,02	25 581,06	124,68	5,42%	3,88%
Encombrants		42 833,23	40 853,60	42 157,50	37 025,11	40 290,00	37 965,04	31 424,00	156,05	29 034,66	145,69	28 747,91	142,19	31 240,27	152,26	8,67%	7,08%
Verre		2 052,87	2 043,94	1 999,70	2 110,58	2 087,00	2 207,00	2 291,00	11,38	2 432,40	12,21	2 519,28	12,46	2 501,44	12,19	-0,71%	-2,16%
Inerte		2 685,29	2 898,72	3 562,68	4 052,78	3 914,00	4 568,00	5 177,00	25,71	5 355,70	26,87	5 309,96	26,26	4 452,45	21,70	-16,15%	-17,37%
D3E			86,94	208,84	459,70	918,60	916,00	1 066,00	5,29	1 051,90	5,28	1 067,95	5,28	1 071,00	5,22	0,286%	-1,18%
Autres déchets		2 043,03	2 150,77	2 027,28	2 157,10	2 414,66	2 225,00	2 929,80	14,55	3 185,24	15,98	3 222,96	15,94	3 182,47	15,51	-1,26%	-2,70%
TOTAL COLLECTE		129 352,72	130 947,80	143 013,08	135 680,34	141 866,26	144 337,04	130 808,80	649,61	129 244,99	648,54	128 807,10	637,09	130 818,32	637,59	1,56%	0,08%
VALORISATION																	
Déchets recyclables		4 449,12	4 077,67	4 538,82	4 736,00	4 517,20	4 357,00	4 671,00	23,20	4 792,82	24,05	5 071,57	25,08	5 142,05	25,06	1,39%	-0,09%
Déchets verts		6 991,25	1 119,81	6 749,87	23 097,59	21 627,00	27 890,00	20 381,00	101,21	22 715,00	113,98	23 792,00	117,68	25 132,40	122,49	5,63%	3,24%
Verre		2 052,87	2 043,94	1 999,70	2 110,58	2 087,00	2 207,00	2 291,00	11,38	2 432,40	12,21	2 519,28	12,46	2 501,44	12,19	-0,71%	2,09%
Autres déchets valorisables (D3E, REP, gravats...)		2 043,03	2 237,71	2 236,12	2 616,80	3 333,00	3 141,00	3 995,80	19,84	4 237,14	21,26	4 290,91	21,22	6 822,32	33,25	58,99%	56,67%
TOTAL VALORISE		15 536,27	9 479,13	15 524,51	32 560,97	31 564,20	37 595,00	31 338,80	155,63	34 177,35	171,50	35 673,76	176,45	39 598,21	193,00	11,00%	2,88%
part valorisé/collecté		12%	7%	11%	24%	22%	26%	24%		26%		27,70%	27,70%	30,27%	30,27%	9,29%	9,29%
REFUS																	
Perte matière														261,44			
Refus de tri CS		1 852,37	2 284,25	2 492,60	1 345,00	1 400,00	1 472,00	1 785,00	8,86	1 492,00	7,49	1 354,39	6,70	1 418,00	6,91	4,70%	3,17%
Refus de tri DV					2 060,43	4 634,00	3 742,00	3 054,00	15,17	2 284,00	11,46	474,28	2,35	448,66	2,19	-5,40%	-6,78%
Enfouissement		111 964,08	119 184,42	124 995,97	99 713,94	104 267,00	101 528,00	94 630,00	469,94	93 065,58	467,00	93 133,34	460,65	90 958,67	443,32	-2,34%	-3,76%



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Tonnage Collecté	OM	Bac Jaune	Verre	ENC	DV	Inerte	D3E	Autres déchets	Total
2015	58 029,00	6 458,00	2 291,00	31 424,00	23 434,00	5 177,00	1 066,00	2 929,80	130 808,80
2016	56 900,50	6 284,76	2 432,40	29 034,66	24 999,83	5 355,70	1 051,90	3 185,24	129 244,99
2017	57 246,80	6 425,96	2 519,28	28 747,91	24 266,28	5 309,96	1 067,95	3 222,96	128 807,10
2018	56 229,58	6 560,05	2 501,44	31 240,27	25 581,06	4 452,45	1 071,00	3 182,47	130 818,32
Ratio kg/hab	OM	CS	Verre	ENC	DV	Inerte	D3E	Autres déchets	Tonnage collecté
2008	304,58	32,59	10,57	220,85	73,22	13,83	0,00	10,52	666,17
2009	305,33	32,49	10,44	208,65	85,65	14,81	0,44	10,98	668,80
2010	316,04	35,50	10,02	212,93	113,29	17,85	1,05	10,16	716,83
2011	300,84	33,71	10,30	207,64	117,05	18,48	2,53	10,12	700,65
2012	294,05	30,50	10,58	185,67	126,16	20,32	2,31	10,82	680,41
2013	301,21	29,67	10,47	202,05	131,69	19,63	4,61	12,11	711,43
2014	295,12	29,16	11,04	189,91	158,24	22,85	4,58	11,13	722,04
2015	288,18	32,07	11,38	156,05	116,38	25,71	5,29	14,55	649,61
2016	285,52	31,54	12,21	145,69	125,45	26,87	5,28	15,98	648,54
2017	283,15	31,78	12,46	142,19	120,02	26,26	5,28	15,94	637,09
2018	274,06	31,97	12,19	152,26	124,68	21,70	5,22	15,51	637,59

	Tonnages Collectés			Ratios kg / habitant /an		
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution
Ordures ménagères	57 246,80	56 229,58	-1,78%	274,84	274,06	-0,28%
Déchets Recyclables	6 425,96	6 560,05	2,09%	32,34	31,97	-1,13%
Encombrants	28 747,91	31 240,27	8,67%	170,20	152,26	-10,54%
Déchets Verts	24 266,28	25 581,06	5,42%	112,87	124,68	10,46%
Verre	2 519,28	2 501,44	-0,71%	12,37	12,19	-1,46%
Autres *	9 600,87	8 705,92	-9,32%	35,15	42,43	20,71%
TOTAL	128 807,10	130 818,32	1,56%	637,77	637,59	-0,03%

* inertes, déchets métalliques, pneus, batteries, piles, D3E

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191209-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



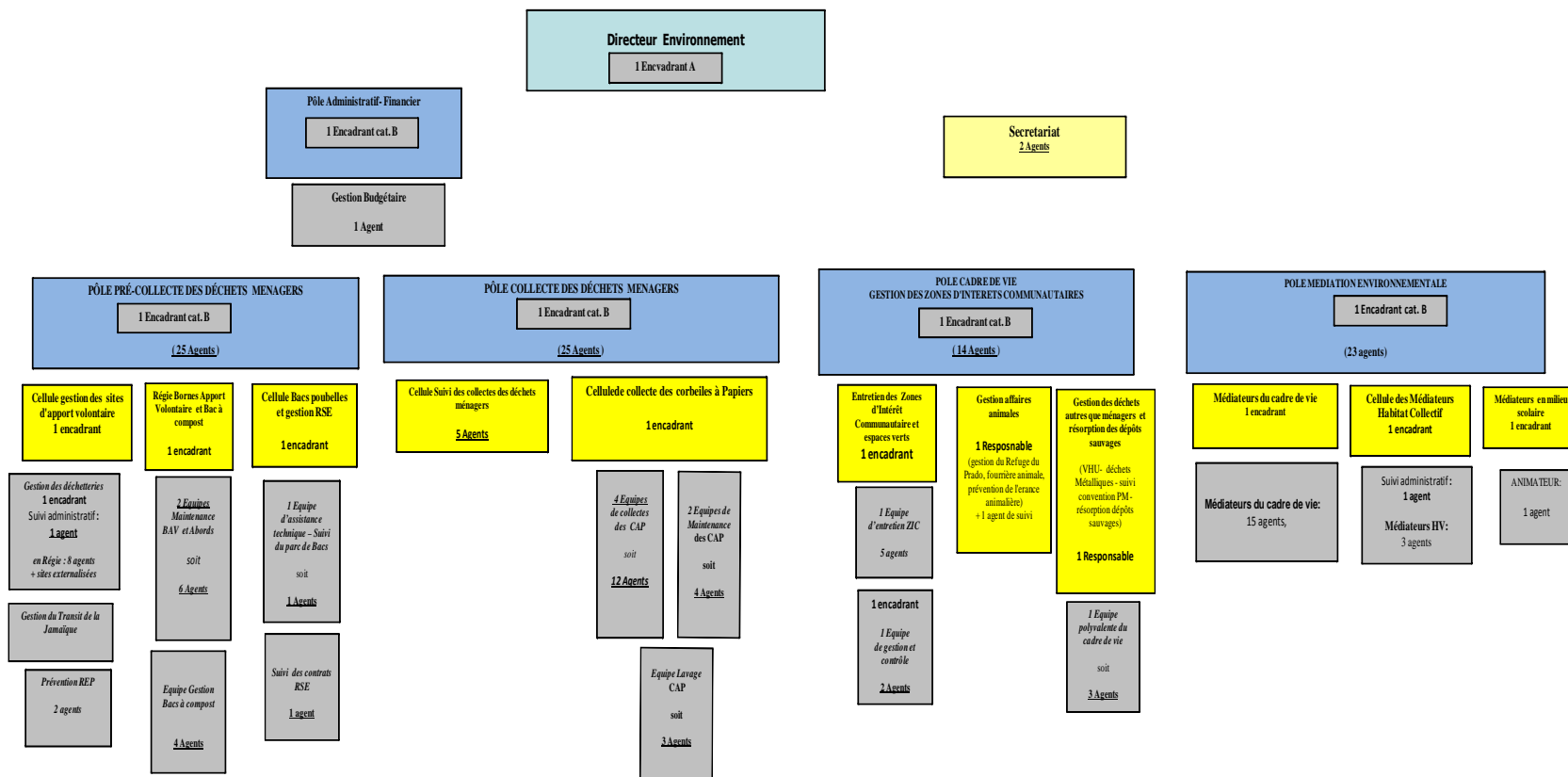


RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES (y compris le verre)															
Déchets recyclables	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018-2017
Collectés	7788	7814	7945	8384	8406	9 084,71	8 804,00	8 192,73	8 003,37	8 036,00	8 749,00	8 717,16	8 945,24	9 061,49	1,30%
Déchetteries+pré tri	304	330	538	633	738	847,32	858,25	821,00	861,45	790,00	1 290,00	1 133,76	994,58	1 043,34	4,90%
BAV verre	1941	1956	2008	2053	2044	1 999,76	2 061,04	2 110,58	2 087,34	2 207,00	2 291,00	2 432,40	2 519,28	2 501,44	-0,71%
Porte à porte	5543	5528	5399	5698	5624	6 237,69	5 884,48	5 261,15	5 054,58	5 039,00	5 168,00	5 151,00	5 431,38	5 516,71	1,57%
Performance de captation kg/hab	40,89	41,28	41,44	43,18	42,93	45,52	44,01	41,09	40,14	40,20	43,45	43,74	44,24	44,82	1,30%
Gisement après tri															
Valorisés	6 127,00	5 996,00	6 103,00	6 502,00	6 121,00	6 538,58	6 850,04	6 846,30	6 604,54	6 565,00	6 961,00	7 225,22	7 590,85	7 643,49	0,69%
Le verre	1941	1956	2008	2053	2044	1 999,76	2 061,04	2 110,58	2 087,34	2 207,00	2 291,00	2 432,40	2 519,28	2 501,44	-0,71%
Le plastique	251	222	250	267	251	341,58	466,00	452,59	456,13	452,00	404,00	423,05	426,85	442,46	3,66%
Journaux magazines & cartons	3778	3685	3720	4090	3725	4 085,00	4 183,00	4 147,61	3 922,12	3 790,00	4 173,00	4 270,07	4 287,81	4 560,93	6,37%
Emballages métalliques	157	133	125	92	101	112,24	140,00	135,52	138,95	116,00	93,00	99,70	138,29	138,66	0,27%
autres													218,62		
Performance de tri kg/hab	32,17	31,48	32,04	34,13	32,13	32,76	34,24	34,33	33,12	32,84	34,57	36,26	37,55	37,25	-0,78%
Part de recyclables valorisé/collecté	78,67%	76,73%	76,82%	77,55%	72,82%	71,97%	77,81%	83,57%	82,52%	81,69%	79,56%	82,88%	84,86%	84,35%	-0,60%
Refus de tri	1 661	1 818	1 842	1 882	2 285	2 546	1 954	1 346	1 399	1 471	1 788	1 492	1 354	1 418	4,67%

RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES															
Déchets recyclables	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018-2017
Collectés	5847	5858	5937	6331	6362	7085,01	6742,73	6082,15	5916,03	5829,00	6458,00	6284,76	6 425,96	6560,05	2,09%
Déchetteries+pré tri	304	330	538	633	738	847,32	858,25	821,00	861,45	790,00	1 290,00	1 133,76	994,58	1 043,34	4,90%
Porte à porte	5543	5528	5399	5698	5624	6 237,69	5 884,48	5 261,15	5 054,58	5 039,00	5 168,00	5 151,00	5 431,38	5 516,71	1,57%
Performance de captation kg/hab	30,70	30,94	30,97	32,60	32,49	35,50	33,71	30,50	29,67	29,16	32,07	31,54	31,78	31,97	0,60%
Gisement après tri															
Valorisés	4 186,00	4 040,00	4 095,00	4 449,00	4 077,00	4 538,82	4 789,00	4 735,72	4 517,20	4 358,00	4 671,00	4 792,82	5 071,57	5 142,05	1,39%
Le plastique	251	222	250	267	251	341,58	466,00	452,59	456,13	452,00	404,50	423,05	426,85	442,46	3,66%
Journaux magazines & cartons	3778	3685	3720	4090	3725	4 085,00	4 183,00	4 147,61	3 922,12	3 790,00	4 173,50	4 270,07	4 287,81	4 560,93	6,37%
Emballages métalliques	157	133	125	92	101	112,24	140,00	135,52	138,95	116,00	93,00	99,70	138,29	138,66	0,27%
autres													218,62	0,00	
Performance de tri kg/hab	21,98	21,21	21,50	23,36	21,40	22,74	23,94	23,75	22,65	21,80	23,20	24,05	25,08	25,43	1,39%
Part de recyclables valorisé/collecté	71,59%	68,97%	68,97%	70,27%	64,08%	64,06%	71,02%	77,86%	76,36%	74,76%	72,33%	76,26%	78,92%	78,38%	-0,68%
Refus de tri	1 661	1 818	1 842	1 882	2 285	2 546	1 954	1 346	1 399	1 471	1 787	1 492	1 354	1 418	4,70%

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

ORGANIGRAMME SYNTHETIQUE DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195037-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019